

38 - Subvention au projet de l'Association Patrimoine Insertion 25

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : API 25 est dans sa première année d'exploitation. La Ville de Besançon apporte de manière significative son soutien aux structures d'insertion par l'Activité Economique du Bassin d'Emploi de Besançon dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'ensemble des partenaires de l'insertion par l'activité économique ont été associés en amont de la création de cette association et ont donné un avis favorable à la mise en place de cette expérimentation et à la création de cette nouvelle structure d'insertion par l'activité économique. Ce projet contribuera de manière active à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi du bassin de Besançon et particulièrement ceux résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.

Ce projet nécessite aujourd'hui une aide au démarrage qui s'élèverait à 6 000 €.

Il appartiendra à la structure de veiller aux respects des objectifs généraux fixés à l'ensemble des SIAE du Bassin d'emploi de Besançon et recevant un financement de la Ville de Besançon dans le cadre du CUCS.

En effet le soutien de la Ville est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action résident dans un quartier de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 6 000 € à l'Association Patrimoine Insertion 25.

En cas d'accord, la dépense de 6 000 € sera prélevée au chapitre 65.523/6574 CS 10067.

«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je ne vois pas de questions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.